



Livret d'accueil

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
MAISON DE L'AMITIE
9 impasse de l'Amitié 11300 LIMOUX
Tél 04 68 20 41 13 Fax 04 68 20 37 59

Toute l'équipe du CHRS vous souhaite la bienvenue.



*Ce livret vous permettra de faire connaissance avec notre service et de trouver tous les renseignements utiles.
Nous sommes disponibles pour le relire avec vous et vous apporter des explications complémentaires.*

Vous vous demandez :

- *Comment y entrer ?* p.2
- *Qui est le gestionnaire du lieu ?* p.3
- *Quels professionnels vais-je y rencontrer ?* p.5
- *Travaillent-ils avec d'autres professionnels ?* p.6
- *Est-ce qu'il y a un dossier qui me concerne ?* p.6
- *Est-ce que je peux voir mon dossier ?* p.6
- *Si je ne suis pas d'accord, à qui je peux le dire ?* p.7
- *Est-ce que je peux donner mon avis sur le fonctionnement du service ?* p.7

Vous voudriez savoir :

- *Quelles sont les règles d'occupation du logement ?* p.4
- *Si vous devez payer quelque chose ?* p.5
- *Si vous devez prendre une assurance ?* p.5

Comment entre-t-on dans le CHRS ?

L'admission est décidée par le Directeur après orientation par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Aude SIAO 11 et admission à l'aide sociale État.

Présentation du gestionnaire

Le CHRS est un établissement géré par l'association

Aude Urgence Accueil

19, Place Joseph Poux

11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 47 70 40

Le Président est Monsieur CANONGE, le Directeur est Monsieur BOTET.

Présentation du Centre d'Hébergement

Personnes accueillies

L'établissement dispose de 9 places de CHRS et 16 places de CH d'Urgence. Il reçoit des femmes et familles en difficultés ou en situation de détresse dans la limite des places disponibles, sans autre discrimination que le respect des capacités de prise en charge de l'établissement, définies dans son Projet d'Établissement.

Missions

Le CHRS s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions. Il a pour mission principale d'accueillir en appartement « des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, pour les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale ».

Pour compléter ce dispositif d'hébergement, l'équipe mène des mesures d'accompagnement social pour aider les personnes ou les familles (dossiers administratifs, orientations vers partenaires spécialisés dans l'accès aux logements sociaux etc.).

Par l'écoute et le soutien, nous nous efforçons de vous aider à réaliser vos objectifs en tenant compte de vos réalités sociales et familiales, de ce que vous savez et pouvez faire.

Le Projet d'Établissement

Il reprend de manière détaillée l'ensemble des missions et des actions mises en œuvre. Il est consultable au CHRS par quiconque en fait la demande.

Votre lieu d'hébergement

Les règles particulières d'occupation de l'hébergement sont précisées dans le règlement de fonctionnement que vous vous engagez à respecter en signant le Contrat de Séjour.

La mise à disposition de l'hébergement n'est pas une location, vous n'êtes pas locataire mais hébergé-e(s) de façon temporaire par l'association.

Au cours du séjour, nous pourrions être amenés à modifier le lieu d'hébergement en fonction de l'évolution de votre situation ou des besoins du service .

Un état des lieux et un inventaire du matériel mis à votre disposition seront fait à l'entrée et à la sortie.

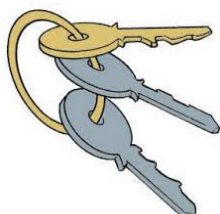
Vous ne devez pas apporter de modifications à l'installation électrique du logement.

Vous n'êtes pas autorisé à stocker votre mobilier dans le logement.

Sauf accord de l'association, vous ne pouvez peindre, tapisser ou décorer le logement.



Nous vous demandons de signaler immédiatement tout problème technique (chauffage, robinetterie, électricité, fuite etc.)



Veillez porter attention aux clefs qui sont mises à votre disposition. En cas de perte, vous serez financièrement responsable de la reconstitution du trousseau de clefs.



Les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement, hormis dans le cas où leur présence aura été acceptée par l'association avant l'entrée. Dans ce cas, les résidents veilleront

particulièrement à ce que la présence d'animaux ne crée aucune perturbation en matière d'hygiène et par rapport au voisinage.

L'adoption d'animaux durant le séjour est interdite.

L'équipe se donne le droit de rentrer dans les appartements en cas d'absence des personnes hébergés.

Participation financière

Dès votre admission, vous êtes informé-e(s) de la participation financière à régler pour votre hébergement.

Celle-ci est établie dans le respect des textes en vigueur et précisée dans le règlement de fonctionnement.

Équipe

L'équipe se compose de professionnels salariés : Directeur, coordinatrice technique, éducateurs, animateurs, surveillants de soirée ou de nuit, maîtresse de maison...

L'équipe éducative est là pour vous aider dans vos démarches, vos recherches et la construction de votre projet, par rapport à vos souhaits et possibilités d'insertion, en tenant compte des réalités sociales et économiques locales.

Un-e éducateur-trice sera désigné-e pour être votre référent-e.

Cette équipe se réunit toutes les semaines, sous l'autorité d'un représentant de la direction, pour examiner les différents problèmes qui se posent et tenter de leur apporter une solution.
Les décisions prises à l'issue de ces réunions s'appliquent à l'ensemble des résidents.

Partenariat

Un travail avec des professionnels extérieurs au CHRS peut se mettre en place si votre situation et votre projet le nécessitent.

Ce travail en partenariat s'établit après échange avec l'utilisateur.

Vos droits

Vous avez le droit d'être informé-e(s) :

- Sur votre prise en charge
- Sur vos droits
- Sur l'organisation et le fonctionnement du Centre d'Hébergement.

Cette information s'effectue grâce aux différents documents mis en place :

- Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie
- Règlement de fonctionnement
- Document Individuel de Prise en Charge / Contrat de Séjour

Dans le cadre de votre accompagnement, un dossier personnel est constitué. Ce dossier est conservé pendant 2 ans après votre départ de l'établissement.

Les informations recueillies sont protégées par le secret professionnel. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez obtenir communication des informations vous concernant, les modalités pour y accéder sont les suivantes :

- effectuer une demande écrite ;
- prévoir un délai de quinze jours pour obtenir un rendez-vous ;
- vous pouvez vous faire accompagner par un éducateur référent.

Assurances

L'association a contracté une assurance responsabilité civile "activités de services" auprès d'Allianz IARD sous le n° 56151507. Cette assurance ne couvre pas certains risques dont les personnes accueillies pourraient être responsables ou victimes du fait d'elles-même ou d'autres usagers.

Nous vous conseillons donc de souscrire une assurance responsabilité civile.

Modalités de recours

La direction d'Aude Urgence Accueil se tient disponible pour recueillir et traiter toute remarque, réclamation ou plainte ponctuelle qui devra être adressée à :

M. le Directeur d'Aude Urgence Accueil
19, rue Joseph Poux
11000 CARCASSONNE

Dans la mesure où le Préfet n'a pas encore désigné de « personne qualifiée », nous vous autorisons à vous faire accompagner, si vous le jugez nécessaire, par un professionnel du travail social. C'est alors cette personne qui vous informera de la suite donnée aux démarches entreprises.

| | | |
|--|---|--|
| <p><u>N° d'urgence</u> <u>SAMU</u> : 15 ou 112 <u>POLICE</u> : 17 <u>POMPIERS</u> : 18 <u>GENDARMERIE</u> : 04 68 31 03 63 <u>ENFANCE</u> <u>MALTRAITEE</u> :119 <u>DROGUE INFO SERVICE</u> : 0800 231 313 <u>SIDA INFO SERVICE</u> : 0800 840 800 <u>VIOLENCES</u> <u>CONJUGALES</u> : 39 19</p> <p><u>Administrations</u> <u>MAIRIE</u> : 04 68 31 01 16 <u>49, rue de la Mairie</u></p> <p><u>OFFICE DU TOURISME</u> : 04 68 31 11 82 <u>7, av. du Pont de France</u></p> <p><u>SOUS PREFECTURE</u> : 04 68 31 03 50 <u>12, rue du Palais</u></p> <p><u>POLE EMPLOI</u> : 39 49 <u>ZI Flassian</u></p> <p><u>CAF</u> : 0810 25 11 10 <u>38, rue Jean Jaurès</u></p> <p><u>CPAM</u> : 36 46 <u>38, rue Jean Jaurès</u></p> | <p><u>Où s'informer ?</u> <u>LIEU RESSOURCE</u> : 04 68 74 73 50 <u>3, avenue du pont neuf</u></p> <p><u>LIMOUX ENTRAIDE</u> : 04 68 31 78 05 <u>38, rue Jean Jaurès</u></p> <p><u>MSA</u> : 04 68 20 69 10 <u>17, chemin Farinier</u></p> <p><u>CMS</u> : 04 68 74 70 80 <u>avenue André Chénier</u></p> <p><u>MLI</u> : 04 68 74 70 90 <u>5, avenue de la Gare</u></p> <p><u>Où se vêtir ?</u> <u>CROIX ROUGE</u> : 04 68 31 63 06 <u>49, rue du Palais</u></p> <p><u>LE PARCHEMIN</u> : ZA d'Occitanie 04 68 31 49 25</p> <p><u>RESTOS DU COEUR</u> : 09 65 30 21 34 <u>5, avenue de la Gare</u></p> <p><u>SECOURS CATHOLIQUE</u> : 04 68 31 35 21 <u>Ancienne chapelle Flassian</u></p> <p><u>Colis alimentaires</u> RESTOS DU COEUR CROIX-ROUGE</p> <p><u>Où se laver ?</u> RESTOS DU COEUR ACCUEIL DE JOUR</p> | <p><u>Où se soigner ?</u> <u>USSAP</u> : 04 68 74 64 00 (développement, de l'autonomie et de l'insertion des personnes handicapées) <u>Place du 22 Septembre</u></p> <p><u>CSAPA INTERMEDE</u> : 04 68 31 05 99 (évaluation, soins, écoute des patients à conduites addictives) <u>12,avenue André Chénier</u></p> <p><u>CMP</u> : 04 68 74 64 38 (consultations psychologiques et psychiatriques) <u>6, avenue du 1er Mai</u></p> <p><u>PMI</u> : 04 68 69 79 64 (dépistage, prévention, soin, suivi de grossesse) <u>Maison du département</u> <u>avenue André Chénier</u></p> |
|--|---|--|